



Groupe de travail pour le maintien de l'Office de Poste de Belfaux.

Rapport à l'attention du Conseil communal et du Conseil général

1. Mandat

Lors de sa séance du 6 décembre 2016, le Conseil général a décidé, par 30 oui et 2 abstentions, de transmettre la proposition suivante au Conseil communal :

« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, La Poste suisse a annoncé il y a quelques semaines sa décision de fermer 600 offices de postes supplémentaires. Ces mesures devraient être mises rapidement en œuvre. Je me permets de rappeler ici que la Poste a envisagé en 2014 déjà la fermeture de l'Office de Poste de notre village. Grâce à la fermeté manifestée par le Conseil communal de l'époque, le Géant jaune avait en définitive renoncé à ce projet. Il est cependant fort probable que la Poste revienne rapidement à charge dans le cadre de sa nouvelle offensive. Si à l'époque, une déclaration d'opposition ferme de la part des autorités communales avait suffi, il n'en sera pas de même cette fois. La défense de l'Office de poste de Belfaux devra passer d'une part par l'expression très claire et très rapide de la volonté des autorités et de la population mais aussi par une argumentation solide, basée sur une analyse précise des besoins actuels et futurs. Analyse prenant également en compte les divers éléments du développement futur de Belfaux. Il convient dès lors de préparer, le plus rapidement possible cette argumentation pour pouvoir réagir, le cas échéant, de manière rapide. Je formule donc la proposition suivante : Le Conseil communal met sur pied, dès que possible, un petit groupe de travail qui aura comme tâche de préparer une argumentation permettant, en cas de nécessité, de défendre de manière fondée et efficace le maintien de l'Office de Poste de Belfaux. Je vous invite à soutenir cette proposition et de donner ainsi déjà maintenant un signal clair : Belfaux tient à son Office de Poste et s'engagera, si nécessaire, avec fermeté pour le maintenir. »

2. Groupe de travail

Le Conseil communal a, lors de sa séance du 6.2.2017, décidé de mettre sur pied ce groupe de travail et a désigné les personnes suivantes pour en faire partie :

- Madame Rose-Marie Probst, Syndique ;
- Madame Muriel Frésard, Conseillère communale ;
- Monsieur Frédéric Oberson, Président désigné du Conseil général ;
- Monsieur Alain Carrupt, Conseiller général.

Le groupe de travail s'est réuni à 3 reprises. Le résultat de ses travaux et les propositions à l'attention du Conseil communal sont consignés dans le présent rapport.

3. Etat de la situation

Fin octobre 2016, la Poste a annoncé la fermeture de 500 à 600 offices de poste jusqu'en 2020 (soit pratiquement la moitié des bureaux actuels), tout en gardant le silence sur sa stratégie et sur les communes concernées par ces fermetures.

Dans différentes interviews, tant la Directrice de la Poste, Madame Ruoff, que le Président du Conseil d'administration du géant jaune, Monsieur Schwaller, ont confirmé ces intentions. Les deux ont également annoncé que la Poste mènerait dès le début 2017 des discussions avec les Conseils d'Etat des différents cantons.

En décembre 2016, Syndicom (syndicat des médias et de la communication), le plus grand syndicat de la Poste, a publié la «Carte des offices de poste menacés de disparition en Suisse», une carte interactive présentant les offices de poste menacés. La carte pour le canton de Fribourg est annexée au présent rapport.

Sur quelles bases cette carte a-t-elle été élaborée ? Syndicom donne les indications suivantes :

A) Paramètres sur lesquels repose cette carte, dont les deux principaux suivants :

1. **Critères d'évaluation de La Poste**

Il s'agit des paramètres définis par La Poste elle-même pour maintenir la gestion d'un office de poste sous sa propre régie. Ces critères ont été pris en compte:

- L'existence d'un office de poste est garantie si la commune est le **chef-lieu officiel d'un canton ou d'un district**
- L'existence d'un office de poste est garantie si la commune compte au moins **20'000 habitant-e-s**

2. **La loi sur La Poste et la loi sur l'organisation de La Poste, ainsi que les dispositions d'exécution**

Ces dispositions légales constituent la seconde référence déterminante. Le législateur y définit les exigences en matière de service public, dont découlent les normes pour l'approvisionnement de base. Il en ressort les critères essentiels suivants:

- **Accessibilité de l'approvisionnement de base**
90% de la population peut atteindre le prochain office de poste/la prochaine agence postale en 20 min. à pied ou par les transports publics; 30 min. pour le service à domicile
- **Accès aux prestations du trafic des paiements**
90% de la population peut accéder en 30 min. aux prestations du trafic des paiements à pied ou par les transports publics
- Au moins un office de poste par **région de planification**

B) Autres facteurs importants pour l'interprétation de cette carte:

La composante économique d'un office de poste (analyse du marché) n'a pas été prise en compte car La Poste ne livre pas de chiffres à ce sujet. En outre, La Poste affirme inclure dans ses plans des centres cantonaux et régionaux ainsi que d'autres spécificités régionales. Ces critères très vagues n'ont pas pu être utilisés comme paramètres.

Le 30 janvier 2016, le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) a exigé un moratoire de la restructuration du réseau postal. Différents parlements cantonaux ont adopté des motions ou résolutions allant dans le même sens. Beaucoup de communes et leurs citoyen-nes se mobilisent pour maintenir leur office de poste.

Dans les faits, la Poste cherche en premier lieu à remplacer les offices de poste par des agences postales placées dans des commerces ou administrations. Pour le faire, elle doit suivre une procédure fixée par Postcom (Commission fédérale de la Poste); procédure qui implique les communes selon les dispositions ci-après.

Fermeture ou transfert d'un office de poste ou d'une agence

Si La Poste veut fermer ou transférer un office de poste ou une agence, elle doit consulter les autorités compétentes des communes concernées et tenter de parvenir à un accord avec celles-ci.

Si aucun accord n'est trouvé, la commune concernée peut saisir PostCom dans les 30 jours suivant la notification de la décision de la Poste.

PostCom examine alors :

- si la Poste a consulté les autorités et a tenté de parvenir à un accord avec elles;
- si la décision tient compte des spécificités régionales;
- si, une fois la décision mise en œuvre, le réseau postal reste accessible, à pied ou avec les transports publics, en 20 minutes au plus par au moins 90 % de la population; et
- s'il reste encore au moins un office de poste dans la région de planification concernée.

Après saisine de la commission ou organisation d'une audience de conciliation, PostCom émet une recommandation à l'attention de La Poste dans un délai de six mois. Elle n'entreprend aucune mesure auparavant. Finalement, elle prend une décision définitive en tenant compte de la recommandation.

4. Conséquences pour les usagers

La Poste met volontiers en avant les seuls avantages des agences postales : horaires d'ouverture plus longs et source de revenu supplémentaire pour les commerçants locaux (argument par ailleurs contesté selon différents échos médiatiques).

Le tableau comparatif ci-après montre la réduction des prestations et du service public pour la population et l'économie locale qu'entraîne le remplacement d'un office de poste par une agence.

Service d'un office de poste	Service d'une agence postale
Dépôt de lettres et colis	Dépôt de lettres et colis
Paiements électroniques	Paiements électroniques
Paiements à la livraison (le client paie la marchandise commandée à l'office de poste)	–
Retrait d'actes de procédure, documents de poursuite	–
Paiements /encaissements	Partiellement possible, et uniquement pour de petits montants (jusqu'à 500 francs)
Ouverture d'un compte	–
Echange de pièces de monnaie (essentiel pour les commerces)	–
Identifications (p. ex. pour l'ouverture d'un compte)	–
PromoPost	–
Envois en nombre par des clients commerciaux et associations	Possible, mais à un prix plus élevé
Intégration de nouveaux domaines commerciaux	–

Cette comparaison de prestations met en évidence les conséquences drastiques pour une commune, voire pour une région, de la fermeture d'un office de poste ou son remplacement par une agence postale. Pour l'économie locale, en particulier, il est très important de disposer d'une bonne infrastructure publique. L'office de poste joue un rôle essentiel dans l'offre de prestations, que ce soit par exemple pour les retraits en espèces ou pour les envois en recommandé de la commune, de la banque ou d'autres commerçants ou sociétés qui utilisent régulièrement les services de l'office de poste.

La disparition de ces deux prestations illustre parfaitement le démantèlement du service public: les retraits en espèces importants et l'envoi de recommandés ne sont pas possibles dans les agences postales. Et ce ne sont là que deux exemples de la compression de l'offre.

Les conséquences de la fermeture d'un office de poste ne peuvent pas être ignorées : perte d'attractivité de la commune, voire de toute une région, avec des répercussions sur son développement économique. La population résidente, l'économie locale, les sociétés et associations et l'ensemble de la commune y perdent – sans parler du personnel concerné. De plus la pérennité des agences postales est pour le moins sujette à caution, comme le démontre, entre autres, l'exemple récent de Siviriez/FR.

5. Arguments en faveur du maintien de l'office de poste de Belfaux

5.1 Evolution démographique de Belfaux ; statistiques des 10 dernières années

La population de Belfaux a augmenté de plus de 1'000 habitants ces 10 dernières années :

· 2006 :	2'381
· 2007 :	2'434
· 2008 :	2'520
· 2009 :	2'681
· 2010 :	2'798
· 2011 :	2'885
· 2012 :	2'962
· 2013 :	3'096
· 2014 :	3'208
· 2015 :	3'328
· 2016 :	3'375
· 2017 :	3'405

A noter qu'en 2017 Belfaux compte plus de 600 habitants âgés de plus de 60 ans. Le tableau des statistiques de la population est annexé au rapport.

5.2 Développement récent (depuis 2010) de Belfaux et dynamisme

Située à proximité directe de l'agglomération de Fribourg dont elle est membre, la commune de Belfaux est prédestinée à se développer. Elle se démarque comme une commune attractive par le fait qu'elle est très bien desservie par les transports publics et parce qu'elle offre à sa population tous les services nécessaires qui permettent d'y bien vivre.

Cette évolution positive est démontrée par l'ouverture, depuis 2010, de plusieurs quartiers d'habitations et de zones commerçantes.

- Quartiers d'habitations
 - La Combettaz : 10 villas / 4 maisons de 3 appartements : 63 habitants
 - Champ Bonjard : villas individuelles, villas groupées et immeubles : 369 habitants
 - Pra Novy : 6 villas / 3 immeubles : 47 habitants
 - Les Essertines : 10 villas / 3 maisons de 3 appartements : 35 habitants
 - Champ Barra / Place de la Gare : 4 immeubles : 98 habitants
- Implantation de petits centres commerciaux et de commerces :
 - Migros avec pharmacie, pizzeria, cabinets de physiothérapie et de médecine chinoise attenants
 - Centre Denner
 - Station Service Coop avec shop

5.3 Entreprises et associations présentes à Belfaux

Ci-dessous, figure la liste des activités commerciales, artisanales et autres implantées / présentes à Belfaux. Cette liste, non exhaustive, est représentative du dynamisme au sein de notre commune :

- Agence de voyage (1)
- Banque (1)
- Cabinets de santé, dentiste, psychologie, etc. (6)
- Conseil, avocat, coaching, publicité, etc. (5)
- Construction, menuiserie, peinture (26)
- Crèche (1)
- Horticulture, fleurs (3)
- Garage, carrosserie, etc. (2)
- Informatique, radio, télévision (6)
- Ingénierie (2)
- Kiosque (2)
- Magasin de vente, alimentation, produits laitiers, sport, chocolat, etc. (6)
- Restaurants (6)
- Sécurité (1)
- Soins, beauté, ongles, coiffure (13)
- Technique, chauffage, électricité, sanitaire, solaire, etc. (7)
- Vétérinaire (1)

5.4 Potentiel de développement

De par sa position dans l'agglomération et sa situation idéale dans une dynamique régionale, la commune de Belfaux a tous les atouts en main pour réussir un développement optimal:

5.4.1 Vision régionale de développement :

- Estimation citée dans le plan d'aménagement PA3 de l'Agglomération : Belfaux augmente sa population de plus de 1'500 habitants entre 2020 et 2030
- Implantation probable à Belfaux d'un nouveau Cycle d'Orientement pour les communes de Sarine Nord et Haut Lac français

5.4.2 Vision communale :

- Construction en cours d'un nouveau quartier « Les Epinettes » : 4 maisons de 3 appartements et rénovation de 2 maisons existantes dans ce quartier pour un total de 15 appartements
- Réhabilitation du Château de la Rosière en logements pour les aînés (une soixantaine d'appartements)

D'autre part, le Plan d'Aménagement Local (PAL) est en cours de révision (2^{ème} demande préalable déposée au printemps 2017). Son approbation apportera de nouvelles perspectives de développement dans la commune et tout particulièrement dans le secteur de La Gotta (ex-Boxal) situé en proximité du bureau postal :

- Changement d'affectation du secteur de la Gotta : de « Zone d'Activité », ce secteur va passer en « Zone Centre Village 2 » qui regroupe habitations (étages) et activités (rez-de chaussée). Potentialité : plus de 600 nouveaux habitants.
- Ouverture d'un nouveau quartier pour la construction, secteur « En Là »

5.5 Situation géographique, lieu de passage important, renforcé par la présence de la Migros et différents commerces à proximité directe.

- Passage journalier de près de 15'000 véhicules
- Situation de Belfaux comme axe de passage très important : accès à l'agglomération fribourgeoise (porte d'entrée et de sortie) et à l'autoroute A12
- Synergie entre l'implantation du centre commercial de la Migros et la situation de l'office de poste (à 20m), avec de nombreuses places de stationnement à disposition
- Lieu de passage pour accéder à la Gare TPF (à 50m)
- A proximité directe : administration communale (30m), cabinets de santé (25m), église (30m)

5.6 Statistiques de fréquentation

Le groupe de travail ne dispose pas de statistique mais constate que les utilisateurs se retrouvent régulièrement dans une file d'attente, parfois importante.

De manière générale on peut affirmer que la fréquentation de l'office de poste est en hausse constante depuis plusieurs années.

6. Conclusions et propositions à l'attention du Conseil Communal et du Conseil général

Le groupe de travail est unanime pour constater que :

- Belfaux, en constant développement, a impérativement besoin d'un office de poste
- Le remplacement d'un office par une agence postale ne répondrait pas aux besoins actuels et futurs de la population, des entreprises et commerces de Belfaux et entrainerait une perte d'attractivité néfaste.

Il propose donc au Conseil communal d'intervenir auprès de La Poste Suisse et du Conseil d'Etat afin de garantir le maintien de l'office de poste de Belfaux.

Le Groupe de travail pour le maintien de l'Office de Poste de Belfaux

Rose-Marie Probst

Syndique

Muriel Frésard

Conseillère communale

Alain Carrupt

Conseiller général

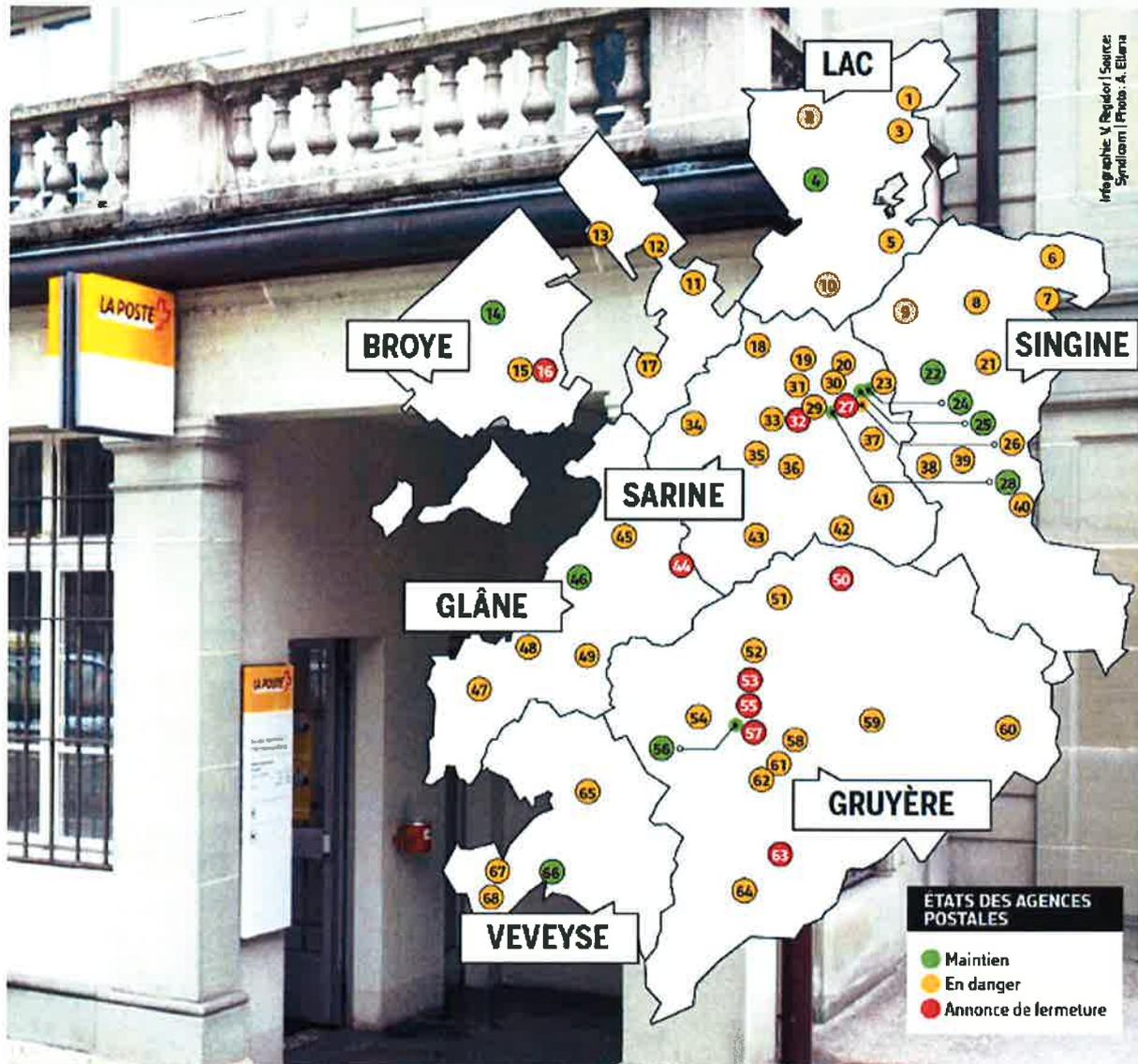
Frédéric Oberson

Président du Conseil général

Annexes :

- Carte des offices de poste fribourgeois menacés
- Statistique de la population

PERSPECTIVES DU RÉSEAU POSTAL FRIBOURGEOIS À L'HORIZON 2020, SELON SYNDICOM



- | | | | | | | |
|--------------------|----------------------|---------------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|---------------------|
| 1. Chiètres | 11. Dornodier | 21. St-Antoine | 30. Givisiez | 40. Planfayon | 50. La Roche | 60. Bellegarde |
| 2. Sugiez | 12. St-Aubin | 22. Tavet | 31. Cominbozof | 41. Le Mouret | 51. Avry-devant-Pont | 61. Epagny |
| 3. Ried b. Kerzers | 13. Gletterans | 23. Schoenberg | 32. Matràn | 42. Treyvaux | 52. Marsens | 62. Gruyères |
| 4. Moral | 14. Estavayer-le-Lac | 24. Fribourg (Bourg) | 33. Avry-Centre | 43. Farvagny | 53. Riaz | 63. Grandvillard |
| 5. Commanes | 15. Montel | 25. Fribourg (Centrale) | 34. Prez-vers-Noréaz | 44. Villarsviriviaux | 54. Vuadens | 64. Albeuve |
| 6. Flamatt | 16. Cugy | 26. Fribourg (Arsenaux) | 35. Neyruz | 45. Villaz-St Pierre | 55. Bulle (Condémine) | 65. Semsales |
| 7. Ueberstorf | 17. Cousset | 27. Fribourg (Beaumont) | 36. Posieux | 46. Romont | 56. Bulle (Gare) | 66. Châtel-St-Denis |
| 8. Schmitten | 18. Grolley | 28. Villars-sur-Glâne | 37. Marly | 47. Lirsy | 57. La Tour-de-Trême | 67. Bossonnens |
| 9. Guin | 19. Bellaux | 29. Villars-sur-Glâne (Dailles) | 38. Chevrières | 48. Siviriez | 58. Broc | 68. Allalens |
| 10. Courtepin | 20. Granges-Paccot | | 39. Dirlet | 49. Vuist-dt-Romont | 59. Charney | |

COMMUNE DE BELFAUX

STATISTIQUES DE LA POPULATION SUR 10 ANS

<u>Années</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Age	Total											
100												
99										1		1
98									1		1	2
97				1				1		1	2	
96			2				1		1	3		
95	1	2				2	2	1	3	1		1
94	2	1			2	3	1	3	1		2	2
93	1		1	2	4	1	3	2		2	2	4
92		1	2	4	1	3	3		2	2	4	3
91	1	2	4	1	5	4	1	4	2	5	3	2
90	2	5	1	4	5	2	4	2	6	3	2	10
89	6	1	4	5	4	5	2	6	5	2	10	6
88	1	4	5	4	6	3	6	5	3	10	6	5
87	4	5	5	6	4	6	5	4	10	7	5	5
86	6	6	6	5	7	7	5	11	10	6	5	3
85	7	6	6	8	8	5	11	10	6	6	4	9
84	6	6	8	9	6	11	10	6	6	5	9	15
83	6	9	10	6	12	10	6	6	5	9	15	12
82	11	9	6	12	10	7	6	5	9	16	12	12
81	10	6	12	10	8	6	5	9	15	12	12	16
80	7	13	9	9	6	5	10	15	12	12	16	14
79	14	9	10	5	5	11	15	12	12	15	14	14
78	10	10	3	5	13	16	13	12	15	15	14	13
77	10	4	6	15	15	13	12	15	15	13	13	16
76	4	6	15	18	13	12	15	14	13	14	16	20
75	6	16	17	15	13	15	15	14	13	14	20	19
74	17	18	15	14	15	15	15	12	13	20	18	27
73	18	15	14	15	16	15	12	12	20	16	27	23
72	16	15	15	16	18	11	13	20	16	27	23	31
71	15	15	17	17	12	14	21	16	27	23	31	20
70	17	17	17	13	14	21	16	27	24	31	20	23
69	17	17	13	15	21	15	27	24	30	21	23	24
68	17	13	15	22	15	34	24	30	21	23	24	28
67	13	16	23	17	35	24	31	21	23	24	28	33
66	16	24	16	34	26	30	20	24	24	28	32	38
	261	271	277	307	319	326	330	343	363	387	413	451

<u>Années</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
65	24	17	32	27	30	20	24	26	27	32	38	26
64	17	32	27	30	21	26	26	25	30	38	26	27
63	33	24	29	21	26	26	25	31	38	27	27	31
62	25	29	21	25	26	25	30	39	27	28	31	26
61	30	21	24	26	26	31	40	30	30	33	26	41
60	21	24	26	27	30	40	29	28	31	27	41	31
	150	147	159	156	159	168	174	179	183	185	189	182

<u>Années</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
59	24	27	28	29	42	29	28	31	27	39	31	36
58	29	29	30	39	31	28	32	27	39	33	36	27
57	30	30	39	31	28	28	28	41	31	35	27	36
56	32	38	28	30	27	29	39	32	35	27	36	41
55	40	26	27	27	28	38	35	33	28	37	41	42
54	29	26	28	28	38	35	33	27	38	35	42	40
53	25	28	28	36	33	35	26	38	33	38	40	56
52	29	28	38	31	34	28	39	33	42	40	56	39
51	27	37	31	34	27	40	31	42	43	56	40	48
50	38	33	33	29	41	32	42	42	60	41	48	33
49	34	31	28	42	32	42	46	62	45	44	33	43
48	30	30	41	32	39	44	62	46	46	37	45	35
47	31	41	31	36	40	62	47	47	39	47	36	57
46	42	31	33	40	59	43	47	41	46	33	57	43
45	32	32	40	54	46	46	38	42	35	58	42	51
44	32	40	50	41	48	38	42	35	55	44	50	65
43	37	52	41	49	31	36	37	50	43	49	66	62
42	49	39	48	31	34	37	51	43	51	66	62	51
41	35	45	33	34	33	51	43	51	62	61	51	61
40	48	34	30	31	50	38	50	59	55	52	62	48
39	33	33	33	46	37	45	53	53	52	61	47	53
38	28	33	38	35	45	49	46	48	61	45	51	68
37	29	37	34	44	50	45	41	57	44	47	66	57
36	38	34	37	44	43	43	44	44	41	67	57	50
35	30	38	46	40	40	41	41	41	64	67	49	44
34	40	38	36	39	32	43	45	59	65	43	46	56
33	29	34	32	31	41	44	53	62	40	48	55	51
32	30	30	28	39	39	57	56	43	46	57	51	46
31	36	30	35	35	58	50	37	47	52	46	44	56
30	35	34	35	50	54	30	42	55	45	44	54	39
29	31	34	41	46	28	46	53	44	43	52	38	56

28	39	35	36	31	44	47	37	45	61	42	58	65
27	34	35	38	44	43	35	39	56	44	60	66	51
26	35	38	46	40	40	41	52	42	53	65	49	53
25	40	36	33	39	40	57	42	43	59	49	53	52
24	36	39	30	47	49	42	46	52	43	50	52	39
23	36	30	38	41	41	48	55	37	51	47	39	60
22	27	28	37	37	35	45	36	48	45	36	58	50
21	26	32	35	35	45	38	47	41	36	61	48	39

	1305	1325	1373	1467	1545	1605	1661	1739	1798	1859	1882	1899
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Années 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017

20	34	31	33	38	40	39	42	41	47	45	38	44
19	31	31	35	37	38	40	39	43	42	35	44	41
18	32	36	35	33	39	36	47	43	36	42	41	37
17	37	37	33	38	39	44	45	36	45	45	35	43
16	38	33	37	42	42	44	34	43	41	33	43	46
15	31	35	39	41	45	35	46	43	34	46	46	32
14	35	36	38	39	36	45	43	34	43	45	32	48
13	33	37	36	35	45	39	32	42	42	32	45	51
12	39	35	31	45	40	30	39	40	30	45	51	38
11	36	32	46	37	31	41	39	28	41	51	37	42
10	31	44	36	26	45	38	26	41	49	38	41	44
9	40	36	26	44	34	27	42	49	39	40	43	41
8	35	26	39	34	26	41	46	38	37	42	41	71
7	25	38	32	25	38	48	35	32	42	40	70	33
6	30	31	24	38	44	28	29	39	41	65	33	49
5	29	23	38	41	29	33	37	41	62	35	49	34
4	24	38	38	26	31	35	32	57	31	50	33	46
3	33	38	28	29	30	30	49	29	46	36	45	41
2	34	28	24	30	35	47	25	45	35	44	40	46
1	24	23	29	33	41	26	35	31	42	42	45	40
0	14	23	34	40	27	40	35	40	39	46	39	6

	665	691	711	751	775	786	797	835	864	897	891	873
--	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Années 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017

Totaux généraux	2381	2434	2520	2681	2798	2885	2962	3096	3208	3328	3375	3405
------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Belfaux, le 21 février 2017 / ja